



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 5 AVRIL 2023**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15. Il annonce avoir reçu fin 2022 les démissions de Mme Rose-May BUCHER et de M. Jean-Marie AUBERT, dont il lit les lettres. Il excuse également la Municipale Mme Evelyne VOGEL, retenue à une séance du CoDir du RAT.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentations – 2. Appel – 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09.12.2022 – 4. Communication(s) du Président – 5. Nomination d'un/e membre de la Commission Construction-urbanisme – 6. Nomination d'un/e membre de la Commission Sécurité-village – 7. Nomination d'un/e membre de la Commission Routes-éclairage-voirie – 8. Nomination d'un/e membre de la Commission Recours en matière d'impôts et taxes communales – 9. Préavis n°1/2023 Demande de crédit de CHF 300'000 pour la réfection des couloirs et des quatre classes du Collège des Marmouzets – 10. Mention des préavis à venir – 11. Communication(s) de la Municipalité – 12. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 13. Propositions individuelles et divers.

1. Assermentations

Sont assermentés M. Christophe GRAF, M. Pierre-Emmanuel BEUN et Mme Sonia DUPERREX, dans l'ordre des places vacantes. La liste des suppléants ne compte désormais plus que quatre noms, si bien qu'il n'est pas exclu de devoir procéder à une élection complémentaire avant la fin de la législature.

2. Appel

37 conseillers présents, 7 excusés et 1 absent.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09.12.2022

Le Président apporte une modification au point 3, le nombre de personnes ayant approuvé le procès-verbal étant de 33 et non de 36. M. Marcello ALLECA remarque qu'au point 7 la présentation de l'ORPC par la Municipale pourrait être modifiée en « entité régionale de protection civile ». Sans autre remarque, le procès-verbal modifié est approuvé à une large majorité par 31 oui et 5 abstentions.

4. Communication(s) du Président

Le Président communique deux informations :

- suite à l'augmentation substantielle du prix de l'eau au début 2023, il explique le processus général : le Conseil a la compétence de fixer le prix de l'eau selon le Règlement communal sur la distribution de l'eau. Une annexe stipule qu'il délègue à la Municipalité la capacité de fixer le prix jusqu'à un plafond de CHF 2/m³ sans devoir en présenter la demande au Conseil.

- La liste à jour des coordonnées électroniques et numéro de natel des membres du Conseil communal sera transmise prochainement. En vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la protection des données le 1^{er} septembre 2023, la secrétaire du Conseil enverra à chacun la liste avec un formulaire d'autorisation de cette transmission.

5. Nomination d'un/e membre de la Commission Construction-urbanisme

Le Président encourage les trois nouveaux conseillers à se porter volontaires. Pour remplacer M. AUBERT, se présentent Messieurs Pierre-Emmanuel BEUN, Christophe GRAF et Henri VANNOD. Avec 37 bulletins distribués et 37 rentrés, la majorité absolue est à 18 bulletins ; le résultat du vote est : 20 votes pour M. BEUN, 14 pour M. GRAF et 3 votes pour M. VANNOD. M. BEUN est élu et applaudi.

6. Nomination d'un/e membre de la Commission Sécurité-village

La place vacante est celle de Mme BUCHER. Se présente Mme Sonia DUPERREX, élue à l'unanimité.

7. Nomination d'un/e suppléant/e de la Commission Routes-éclairage-voirie

Également en remplacement de Mme BUCHER, se présente M. Christophe GRAF, élu à l'unanimité.

8. Nomination d'un/e membre de la Commission Recours en matière d'impôts et taxes communales

A l'occasion du remplacement de M. AUBERT, le Président explique la spécificité de cette commission. Une personne en désaccord avec la taxation de l'eau ou des poubelles peut introduire un recours auprès de la commission avec possibilité de recours au tribunal administratif. Depuis l'introduction de la taxe-ordures, quelques cas se sont adressés à cette commission. Un volontaire disposant par exemple de notions juridiques ou s'intéressant aux règlements serait à l'aise. M. Olivier MONTAGUTI se présente et est élu à l'unanimité.

9. Préavis n° 1/2023 Demande de crédit de CHF 300'000 pour la réfection des couloirs et des quatre classes du Collège des Marmouzets

Le Président donne la parole au Municipal des écoles, M. Philippe DEPIERRE, qui explique que des travaux doivent être effectués du fait du report de construction du nouveau collège à Arzier-Le Muids. Pour les quatre salles de classe et les couloirs, il conviendra de renouveler les faux-plafonds, l'éclairage (remplacé par du LED), les lavabos, les portes, et la peinture des murs et des portes. Les travaux sont planifiés durant les vacances scolaires en été. Les changements d'éclairage et de sanitaires seront avantageux sous l'angle de l'efficacité énergétique et permettront de réaliser des économies d'énergie. Sur le montant total de CHF 300'000, une partie du loyer versé par l'AISGE durant plusieurs années au titre de rétribution figure déjà dans le bilan de la Commune. M. DEPIERRE prie le Conseil communal d'accepter le préavis n°1/2023.

Le Président précise que la question s'était posée d'inviter la Commission Construction-urbanisme à se positionner sur cet objet. Les rénovations étant internes, il a été décidé que seule la COFIN se prononce.

Pour M. Stéphane DOEBELI, président de la Commission des finances, la demande de crédit et le préavis sont bien présentés, les dépenses détaillées sont justifiées du point de vue de la COFIN. Il précise que les dépenses pour les plafonds englobent tous les luminaires et le point « fixe » concerne le cadre des portes. La COFIN s'est intéressée à l'attribution des travaux : la société RÉALISER guide la recherche des corps de métier, la décision finale revenant à la Municipalité sur la base des offres. L'emprunt sera amorti en une seule fois par prélèvement sur le compte « Fonds de réserve pour investissements futurs », qui était doté au 01.01.2022 à CHF 3'259'328.60 (le bouclage au 31.12.2022 n'est pas terminé). La demande de crédit apparaît fondée aux yeux de la COFIN, qui recommande au Conseil d'accepter le préavis n° 1/2023.

Le Président ouvre la discussion. M. ALLECA demande, du point de vue de l'efficacité énergétique, comment le chauffage est alimenté et quel en est le coût. M. DEPIERRE explique que tous les bâtiments communaux sont reliés au chauffage à distance. Les frais sont refacturés à l'AISGE. M. MARZER complète en précisant que la chaleur n'entraîne pas de perte.

En l'absence d'autre question, l'on passe au vote : **le préavis n° 1/2023 est accepté à l'unanimité.**

10. Mention des préavis à venir

Le Syndic, M. Pierre HOFMANN indique que quatre préavis seront présentés à la séance de juin :

- Comptes et gestion 2022 (Mme GIROD)
- Arrêté d'imposition 2024 (Mme GIROD)
- Installation photovoltaïque sur la toiture du collège de la Farandole (M. MARZER)
- Remplacement des luminaires par des LED (M. MARZER)

11. Communication(s) de la Municipalité

Le Syndic communique sur les points suivants :

- Modification dans la répartition des dicastères dès le 1^{er} avril : M. HOFMANN reprend la gestion des PRU (point de rencontre d'urgence) et du PCA (plan de continuité des activités) pour être prêts en cas de pénurie d'énergie (pour l'hiver 2023-2024) ; dès le 1^{er} mai, il siègera au CoDir de l'AISGE à la place de M. MARZER ; Mme VOGEL reprend le règlement du cimetière et les travaux à venir ; Mme GIROD prend le nouveau dicastère de la communication et reprend le chauffage à distance des bâtiments communaux, avec le conseil de la HES ; M. DEPIERRE va disposer avec le concierge M. David FENIELLO d'un lien avec les travaux et la maintenance des bâtiments ;
- Informatique : un conseiller externe est recherché en soutien, avec un audit en vue d'amélioration, conjointement avec d'autres communes en cas d'intérêt ; des informations seront communiquées à la séance de juin ;
- Sécurité : la Municipalité a décidé de changer les modalités de contrôle sur le territoire communal et, dès le 1^{er} mai, c'est SECURITAS qui patrouillera dans la commune ;
- Règlement communal de police : est en cours de renouvellement et sera adressé au Canton pour validation ; une commission ad hoc du Conseil devra ensuite être nommée pour l'étudier ;
- Personnel communal : l'apprentie ne travaille plus au Greffe et son contrat prendra fin au 30 juin. Le recrutement pour le poste d'adjointe au Greffe a été confié à un mandataire pour un engagement envisagé pour fin mai. L'intérim est assuré par Mme Catherine DUBOIS-PELERIN, secrétaire du Conseil, depuis le 1^{er} mars, sans incompatibilité entre les deux fonctions ;
- Repas des aînés : a été organisé le 4 février, après deux ans de suspension pour pandémie ;
- Sortie du Conseil communal : prévue le 15 septembre pour visiter le site du Molard-Parelliet ;
- L'AVSM (Association vaudoise des secrétaires municipaux) a nommé sa nouvelle présidente en la personne de la conseillère communale Mme Patricia AUDETAT. L'Assemblée générale se tiendra à Trélex en automne.

Mme Evelina GIROD communique sur son dicastère :

- La Colline : des portes ouvertes seront organisées le 31 août 2023 pour présenter les activités du Groupement forestier ;
- Le refuge forestier : elle a réuni le 22 mars la Commission ad hoc sur un terrain en forêt entre le hangar à plaquettes et la route de St-Cergue, suscitant un accord unanime. Il reste à déterminer la structure, faire la demande au Canton et préparer le préavis ;
- Les *Festifs* : ont organisé le 25 mars le *Coup d'balai*, sous la houlette de la nouvelle présidente ;
- Le livre historique de Trélex : l'élaboration avance bien et le résultat reste prévu en automne ;
- Sortie pour la population organisée par Pro Natura le 16 juin (le 23 en réserve).

M. Cédric MARZER communique des points sur lesquels il est prêt à échanger en détail en fin de séance :

- Augmentation du prix de l'eau : avait été signalée à la COFIN lors de la séance sur le budget. Absent pour maladie au Conseil de décembre 2022, il regrette de n'avoir pas pu l'annoncer. Il présentera une analyse financière détaillée au Conseil de juin ;
- Renforcement de la signalétique des parkings communaux de l'église et derrière l'école : plus de places sont dévolues aux commerces ;
- Informatique : la formation des utilisateurs et la documentation des processus ont permis d'obtenir le label *cybersafe* ;
- Fontaine communale de la Route de St-Cergue : a été taillée et sera prochainement posée ;
- Télégestion de l'eau de boisson : des travaux budgétés sont en cours ;
- Procédure de communication en cas de restriction d'eau à deux étages en fonction du degré d'urgence : sera présentée dès que possible ;
- Ecopoint : en sursis en raison de sa mauvaise utilisation de la part de la population ;

- Déchetterie intercommunale : le personnel se réorganise actuellement en raison de l'absence-maladie de l'un des employés ;
- Entretien des espaces verts : de nouvelles méthodes au niveau de la biodiversité sont mises en place et le personnel de voirie reçoit de la formation ;
- Rue de la Gare : une nouvelle solution est recherchée après le refus du préavis en 2021 ;
- Projet de plan directeur communal de mobilité cyclable : un mandataire a été contacté pour améliorer la situation, le Conseil sera informé des offres reçues ;
- Publibike : Mme VOGEL et lui-même évaluent avec le NStCM et Région de Nyon une installation à la gare ;
- PECC : un préavis déposé en principe en juin visera une installation photovoltaïque sur le collège de la Farandole. En parallèle, la Municipalité doit rendre un rapport PECC au Canton ces prochaines semaines. Enfin, la dynamique depuis la séance publique (novembre 2022) débouche sur un projet Group-it communal : le mandataire examinera la mutualisation des appels d'offres sur le territoire communal et comparera les prestataires d'offres de panneaux solaires. Une information publique sur la souscription sera diffusée (<https://www.group-it.ch/>).

M. MARZER remercie ses collègues pour leur aide dans l'allègement de ses dicastères et informe sur les préavis en cours ou terminés :

- Préavis 5/2021 : « Bouclage des conduites ESP et défense/incendie entre Le Bondex et Sous l'église » : le début des travaux est imminent entre les champs et les Migerendes en passant par la zone du NStCM ;
- Préavis 6/2021 : « Nouvelles conduites ESP, EC, EU entre les chemins des Santous et Bellevue » : des collecteurs ont été refaits, les travaux sont terminés, sans mauvaise surprise dans les comptes, les demandes de subventions vont être faites ;
- Préavis 12/2021 : « Modération du trafic au chemin des Santous » : la signalisation est en place, les travaux sont terminés et le budget respecté, les voisins sont satisfaits.

M. Philippe DEPIERRE remercie pour l'approbation du préavis et fait trois communications :

- Cérémonie d'achèvement des travaux de la Tour de l'Horloge : organisée le 3 mai, avec une visite guidée ouverte au public et une partie officielle et un apéritif ; le Conseil est invité à l'ensemble ;
- Ferme Paul : après des séances d'échange avec la Commission Construction-urbanisme puis avec la COFIN, le projet sera repris en juin avec un argumentaire pour conclure le préavis précédent ; un nouveau préavis est envisagé pour fin 2023 ;
- Pourtour extérieur des écoles : un cahier des charges a été élaboré en tenant compte des demandes du Conseil et des avis des enfants et un appel d'offre sera lancé.

Le Président remercie les Municipaux et, en l'absence de questions, passe au point suivant.

12. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

- Région de Nyon : M. François VAUTIER souligne le nombre de travaux entrepris, malgré l'annulation de la séance hivernale du Conseil intercommunal et son report au 15 juin. Il encourage à la consultation du site internet de Région de Nyon et mentionne le tarif préférentiel de Publibike. En partenariat notamment avec le Grand Genève, des ateliers citoyens sur la vision territoriale transfrontalière 2050 sont organisés, dont le 11 mai à Nyon.

13. Propositions individuelles et divers

M. Roman DAEPPEN demande à la Municipalité où en est le PACom (préavis de 2019), « projet-mammouth », et demande si une échéance est fixée par le Canton. M. HOFMANN lui répond que la Municipalité a été retardée par de nouvelles questions du Canton et que les réponses apportées traversent plusieurs services cantonaux. Aucun délai n'est fixé, la fin n'est pas attendue avant septembre. M. DAEPPEN remercie et, au sujet des travaux du chemin des Santous, demande si les poteaux installés étaient compris dans le préavis. M. MARZER répond qu'ils ne l'étaient pas, mais qu'il a été décidé de les ajouter à la signalisation après réflexion sur la correction ou non de l'élargissement. Le résultat satisfait les riverains. M. DAEPPEN demande s'il est possible, dans un éventuel prochain préavis sur le ralentissement du trafic, de recourir à des poteaux, afin d'éviter des frais d'architecte. M. MARZER lui répond que la signalisation dans l'ensemble représente très peu de frais dans le préavis. M. DAEPPEN

remercie et pose une dernière question sur la visite du chantier de géothermie à Vinzel, évoquée en décembre. Le Président lui répond qu'il n'a pas reçu de réponse à ses prises de contact.

Mme Karin VITALE interroge la Municipalité sur la durée de restriction horaire des lampadaires, sur l'élargissement horaire et géographique, sur l'économie réalisée et sur d'éventuelles remarques. M. MARZER lui confirme que l'expérience est positive, sans aucune plainte, mais qu'elle ne peut être élargie à des zones avec passage pour piétons pour des raisons légales et qu'un autre projet concernera la suppression de lampadaires dans le centre du village. On ne sait pas encore quel niveau d'économie peut être réalisé, d'autant que le prix de l'électricité a augmenté. Toutefois, l'éclairage public ne représente pas la plus grosse dépense. Mme VITALE le remercie. Elle salue la création du dicastère de la communication tenu par Mme GIROD et propose qu'une étude de coût et de faisabilité soit entreprise pour que Trélex adhère à l'application COMMUNEApp, gratuite pour les utilisateurs, utile pour une communication rapide aux personnes intéressées et permettant d'économiser les frais du tout-ménage. Mme GIROD lui répond que la question sera étudiée. Dans l'immédiat, elle se consacre aux visuels sur les supports digitaux et papier.

Mme Sarah BERNEY rappelle une précédente intervention sur le manque de bancs au centre du village et entre les places de jeux. Elle demande si une installation est prévue, ainsi que celle d'une table aux abords du collège. M. DEPIERRE indique qu'il y a une table et deux bancs devant la Ferme Galé. Le Président propose de préciser au prochain Conseil si l'utilisation est publique ou réservée aux locataires. Le Municipal répond que des bancs sont prévus dans le préavis en réflexion. Mme BERNEY se permet d'insister et le Président note que ce point est à suivre.

Mme Carole DUPERRET convie chacun aux prochaines activités organisées par les *Festifs* : le vide-grenier le 29 avril, la projection d'un film en plein air le 4 juillet soumis au vote, la Fête nationale le 31 juillet, la fête de la bière le 7 octobre et les fenêtres de l'Avent dès le 1^{er} décembre. En outre, le comité des *Festifs* souhaite renouveler le nom de l'association et le Conseil est invité à donner des idées par courriel. Elle encourage également à profiter de la Roulotte littéraire, toute suggestion étant la bienvenue. L'assemblée applaudit.

Le Président convie à l'apéritif et souhaite à tous de belles fêtes de Pâques et de bonnes vacances.

La séance est levée à 21h45.



Le Président
François VAUTIER



La Secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 22.04.2023 / cdp